



Maîtrise des Vétérans carabine 10 m debout à bras franc (MVC 10 m)

Dispositions pour la réalisation de la finale

Edition 2024

1. Déroulement

Règlement MVC 10 M, édition 2024.

2. Qualification

Les mieux classés des deux catégories lors du tour décentralisé à domicile sont qualifiés pour la finale. Ils sont invités personnellement.

En cas de renoncement il sera tenu compte des viennent-ensuite.

3. Taxe de tir

Le montant est fixé chaque année par le comité ASVTS, d'entente avec l'organisateur.

4. Programme de la finale

40 coups sur la cible ISSF carabine 10 m. Coups d'essais illimités avant le début du concours. Le résultat final, valorisé avec les décimales, détermine le rang. En cas d'égalité du résultat final, appui par la dernière passe, puis l'avant-dernière, etc.

5. Distinctions

Par catégorie, respectivement classe d'âge :

1^{er} au 3^{ème} rang : distinction spéciale et don

À partir du 4^{ème} rang : CC à CHF 10.- ou don.

5. Délais

10 février : retour des bandes imprimées ou des cibles pour les participants à la finale.

Finale : chaque année, au plus tard le 20 mars.

Ces dispositions pour la réalisation de la finale ont été acceptées par le comité de l'ASVTS le 27 mai 2024 à Meggen. Elles entrent en vigueur le 1er juillet 2024.

Le Président :

J. Dessemontet

Le responsable du concours :

Jan Britt